

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 410 26 avril 1938

n° 410 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 498 du 31/05/1938

Date de publication
26 avril 1938

Date du numéro
31 mai 1938

TEXTE INTÉGRAL

Est rendu exécutoire le rôle primitif des patentes « B » (exercice 1935) comprenant sept cent trente-trois articles et s'élevant à la somme de trente-huit mille huit cent vingt francs.